

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de la doyenne d'âge du Conseil municipal, Madame Fabienne OBER puis sous la présidence de Monsieur Damien MÉCHINEAU, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Damien MÉCHINEAU, Sophie PACÉ, David COASNE, Myriam VERDIÉ, Bruno JAUNET, Laëtitia BRU, Nicolas GILLIER, Fabienne OBER, Adrien REMAUD, Marie-Pierre LEBRUN, Patrice MARTIN, Isabelle AGNEESSENS, Valérie MÉTAIREAU, Nicolas ROUSSEAU, Alexandre GUILLET, Florian BOUSSEAU, Gladys ORCEAU, Matthieu BÉNÉTREAU, Mélanie GAPAILLARD, Marie-Soraya CHERADAME, Gianni BUSSOLINO, Clémentine CARTRON, Gwénaël PITRÉ, Philippe VEAU, Florian GUILLET, Joan BOURDEL, Pierre-Yves MERCECA.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

En présence de Madame Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire, Nelly SORIN, installe les nouveaux élus du Conseil municipal et passe la présidence au doyen d'âge, Madame Fabienne OBER.

Fabienne OBER ouvre la séance, procède à l'appel des élus du Conseil municipal et constate que le quorum est atteint.

Matthieu BÉNÉTREAU est désigné secrétaire de séance.

Flavie HERPIN explique le report de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 février dernier au prochain conseil municipal.

1. Élection du Maire

Fabienne OBER rappelle que l'élection du maire se déroule à bulletin secret. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un troisième tour est organisé, et l'élection se fait alors à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Fabienne OBER procède à la lecture à voix haute des deux articles du CGCT L2122-4 et L2122-7.

Fabienne OBER propose la désignation des deux assesseurs comme suit : le plus jeune élu de la liste majoritaire, Clémentine CARTRON, et le doyen d'âge de la liste minoritaire, Gwénaël PITRÉ.

Fabienne OBER invite les membres du Conseil municipal à présenter les candidatures au poste de maire. Les candidats peuvent se déclarer ou être proposés par un conseiller.

Damien MÉCHINEAU se proclame candidat pour le poste de Maire.

Fabienne OBER note la candidature de M. MÉCHINEAU et demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer.

Aucune autre déclaration n'est proposée.

Fabienne OBER invite les élus à procéder au vote à bulletin secret.

Clémentine CARTRON et Gwénaél PITRÉ, assesseurs, passent l'urne et font émarger les votants. A l'issue, ils procèdent au dépouillement et au pointage des votes.

Fabienne OBER proclame les résultats :

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

A obtenu : M. Damien MÉCHINEAU : 27 (vingt-sept) voix

Fabienne OBER félicite le nouveau maire de la commune de Vieillevigne.

Damien MÉCHINEAU exprime son discours :

« Merci à vous tous, conseillers municipaux, pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant à l'unanimité Maire de la commune de Vieillevigne pour ce mandat que nous partagerons ensemble pour les 6 années à venir (ou 7 paraît-il...).

A travers vous, ce sont aussi les 1187 électeurs qui ont choisi la liste « Nouveaux Regards pour Vieillevigne » que je tiens à remercier vivement.

Je mesure l'engagement et les responsabilités de cette fonction. Je la prends avec beaucoup d'humilité. Je sais qu'elle sera exigeante, accaparante, peut-être parfois stressante et emprunte de quelques difficultés mais elle sera surtout passionnante.

Je l'ai acceptée, cela n'a pas été un choix de suite, de très nombreuses personnes m'ont sollicité, m'y ont incité et le chemin s'est fait. Je sais que je pourrai bénéficier du soutien de celles-ci, de leur aide et de leur bienveillance.

Et je l'accepte aussi parce que je sais que je pourrais m'appuyer sur des personnels efficaces, représentés ce soir par Flavie, notre Directrice Générale des Services, et Geneviève chargée de l'administration générale.

Merci aux élus sortants, mon ancienne équipe, de nous laisser une commune dans une situation saine. Je sais aussi que vous ne serez pas loin et cela aussi est rassurant.

Je veux remercier ma famille, mes amis et mes collègues de travail qui ont compris cette démarche et qui seront aussi mes premiers soutiens au quotidien.

Je tiens aussi à remercier publiquement les 5 membres de notre équipe « Nouveaux Regards pour Vieillevigne » qui n'ont pas été élus à l'issue du scrutin dimanche soir : François, Estelle,

Thierry, Béragère et Charles. Je veux vous remercier pour votre engagement sans faille ces derniers mois et tout au long de la campagne électorale, et je veux vous dire que notre aventure collective ne s'est pas arrêtée dimanche soir, simplement nous la vivrons avec vous 5 un peu différemment, et nous ne sommes encore qu'au début d'une formidable aventure collective au service de notre territoire, de la commune de Vieillevigne, de ses habitants et de ses acteurs locaux.

Je félicite les 5 élus de l'équipe « Ensemble construisons VIEILLEVIGNE » présents autour de cette table du conseil municipal. Pour la plupart d'entre vous, vous n'avez pas été élus dimanche soir à l'issu du scrutin mais vous êtes là ce soir à la suite d'une salve de démissions de la part de vos colistiers fléchés plus hauts que vous dans la liste présentée aux électeurs. Je regrette cela. Pour 2 aspects : en 1^{er} parce que cela provoque d'entrée un déséquilibre en termes d'égalité hommes/femmes, la parité recherchée ne s'appliquera malheureusement pas sur ce mandat. Ensuite par honnêteté et loyauté vis-à-vis de la confiance que vous ont donnée vos électeurs – mais je laisse les concernés avec leur propre conscience, et je vous accueille vous 5 en espérant que nous puissions travailler tous ensemble dans un climat de confiance, de bienveillance et de sérénité.

Je m'arrête là car une autre étape importante doit désormais être traitée : celle de l'élection de mes adjoints !

Merci à tous ! »

Monsieur le MAIRE prend la présidence de la séance.

2. Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire

Monsieur le MAIRE explique qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints pour la commune.

Monsieur le MAIRE propose de déterminer 8 adjoints afin de répartir les délégations de manière efficiente.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

3. Élection des adjoints au Maire

Monsieur le MAIRE explique que les Adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a également lieu à bulletin secret.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, en application de la Loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Monsieur le MAIRE invite les membres du Conseil municipal à proposer une ou plusieurs listes en fonction des conditions telles qu'énoncées précédemment.

Monsieur le MAIRE propose une liste d'adjoints portée par Sophie PACÉ, composée de :

1. Mme PACÉ Sophie
2. M. COASNE David
3. Mme VERDIÉ Myriam

4. M. JAUNET Bruno
5. Mme BRU Laëtitia
6. M. GILLIER Nicolas
7. Mme OBER Fabienne
8. M. REMAUD Adrien

N'ayant pas d'autres listes proposées, Monsieur le MAIRE invite les élus à procéder au vote à bulletin secret. Le bulletin de vote présentant la liste portée par Sophie PACÉ est distribué à chaque élu.

A l'issue, Clémentine CARTRON et Gwénaél PITRÉ, assesseurs, passent l'urne et font émarger. Ils procèdent ensuite au dépouillement et au pointage des votes.

Monsieur le MAIRE fait lecture des résultats :

Nombre de bulletins : 27

À déduire :

- *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante* : 0

- *bulletins nuls* : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

A obtenu :

- Liste 1 : vingt-sept (27) voix

Sont élus adjoints au Maire :

- Mme PACÉ Sophie
- M. COASNE David
- Mme VERDIÉ Myriam
- M. JAUNET Bruno
- Mme BRU Laëtitia
- M. GILLIER Nicolas
- Mme OBER Fabienne
- M. REMAUD Adrien

Monsieur le MAIRE félicite chaleureusement ses nouveaux adjoints.

4. Lecture de la charte de l'élu local

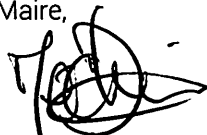
Monsieur le MAIRE procède à la lecture à voix haute de la charte de l'élu local.

A l'issue, Monsieur le MAIRE remet une pochette de bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux comportant des éléments essentiels à l'exercice de leur mandat.

Monsieur le MAIRE informe également les membres du conseil municipal des prochains conseils municipaux qui auront lieu le 2 avril, le 6 mai, le 4 juin et le 2 juillet.

Monsieur le MAIRE met fin à la séance publique.

Le Maire,



Damien MECHINEAU

Le secrétaire de séance



Matthieu BÉNÉTREAU